

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

351st meeting of the Council
- Foreign Affairs -
Brussels, 15 and 16 July 1975
President: Mr Mariano RUMOR,
Minister for Foreign Affairs
of the Italian Republic

881/75 (Press 75)

16.VII.75

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Renaat VAN ELSLANDE Minister for Foreign Affairs

Denmark:

Mr Ivar NØRGAARD Minister for External Economic
Relations and Nordic Affairs

Germany:

Mr Hans-Dietrich GENSCHER Minister for Foreign Affairs
Mr Hans MATTHOFER Minister for Scientific Research
Mr Hans-Jurgen WISCHNEWSKI Minister of State,
Ministry of Foreign Affairs

France:

Mr Bernard DESTREMAU State Secretary, Ministry for
Foreign Affairs

Ireland:

Mr Garret FITZGERALD Minister for Foreign Affairs
Mr Justin KEATING Minister for Industry and Commerce

Italy:

Mr Mariano RUMOR Minister for Foreign Affairs
Mr Adolfo BATTAGLIA Deputy State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

16.VII.75

- 3 -

Luxembourg:

Mr Jean DONDELINGER

Ambassador,
Permanent Representative

Netherlands:

Mr M. VAN DER STOEL

Minister for Foreign Affairs

Mr L.J. BRINKHORST

State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

United Kingdom:

Mr James CALLAGHAN

Secretary of State for Foreign
and Commonwealth Affairs

Commission:

Mr François-Xavier ORTOLI

President

Sir Christopher SOAMES

Vice-President

Mr Claude CHEYSSON

Member

Mr Guido BRUNNER

Member

15.VII.75

JOINT RESEARCH CENTRE AND NEW ACTIVITIES FOR THE PETTEN ESTABLISHMENT

The Council held a discussion, which ended in its approving the new activity programmes for the Petten establishment, and noted that the Commission would enter the appropriations required to implement them in the preliminary draft budget for the financial year 1976.

The Council also approved the Commission proposal regarding the review of certain objectives of the multiannual programme without altering the programme appropriation.

It noted that the Commission would, before the end of October 1975, submit to it an overall scheme for the next multiannual programme, which it agreed to discuss as soon as possible as part of the examination of the development of Community research policy.

The Council also noted the Commission's intention of:

- submitting to it as early as possible programme proposals based on the guidelines emerging from this discussion. The Council agreed to discuss such proposals at the earliest opportunity;
- including an amount of 900,000 UA in the preliminary draft budget for 1976 to cover preparations for the next multiannual programme;
- including in the preliminary draft budget for 1976 the resources needed to ensure that the Joint Research Centre functioned normally.

15.VII.75

PROGRAMME OF ENERGY RESEARCH AND DEVELOPMENT PROJECTS

The Council approved the programme of energy research and development projects proposed by the Commission, involving a maximum amount of 59 MUA, a staff complement of 27 and an implementation period of 4 years from 1 July 1975.

This programme comprises the following objectives in particular:

- energy saving
- the production and use of hydrogen
- solar energy
- geothermic energy.

The programme will be implemented in two stages: the first stage will run from 1 July 1975 to 31 December 1976 and will include an appropriation of 12 MUA while the second stage will run from 1 January 1977 to 30 June 1979 and will include an appropriation of 47 MUA.

The programme will be subject to review at the end of the first stage in order that any alterations to the programme as a result of the review may be implemented by no later than the beginning of 1977.

Projects already begun will continue in operation within the scope of the resources granted until the decision is taken to review the first stage.

15.VII.75

The Council instructed the Permanent Representatives to proceed with giving formal shape to the decisions concerning the JRC and the new activities for Petten, as well as the programme of research and development projects in the field of energy, with a view to their official adoption by the Council as soon as possible.

15.VII.75

OVERALL MEDITERRANEAN APPROACH

The Council noted a statement by the Chairman of the Permanent Representatives Committee on the various aspects of this matter, with particular reference to the progress made in the negotiations with the Maghreb countries and Spain, the stage reached in examination of the Commission's proposals concerning Malta, and the "second generation" Mediterranean countries, i.e. the Machrek countries: Egypt, Libya, Jordan and Syria.

The Council agreed to hold a full discussion of the essentially political problems arising in this area at its next meeting, to be held on 22 July 1975.

16.VII.75

PREPARATION FOR THE MEETING OF THE HEADS OF GOVERNMENT

The Council thoroughly prepared the topics likely to be discussed by the Heads of Government meeting in the Council of the European Communities in the context of political co-operation.



MISCELLANEOUS DECISIONS

In accordance with the undertakings entered into under the Treaty of Accession on the subject of India's sugar exports to the Community following expiry of the term of validity of the Commonwealth Sugar Agreement, the Council adopted, in the official languages of the Communities, the Decision concluding the Agreement between the European Economic Community and the Republic of India on cane sugar. This arrangement is similar to that made with the ACP sugar-producing countries.

Under this Agreement the Community undertakes to buy and import, for an indefinite period and at guaranteed prices, 25,000 metric tons of white sugar per year (22,000 metric tons for the marketing year ending on 31 July 1975), which India undertakes to supply.

o

o

o

The Council gave the Community's agreement to the list of projects submitted by the WFP in the context of two supply agreements (15,000 metric tons of butteroil and 30,000 metric tons of cereals) as food aid for developing countries.

o

o

o

16.VII.75

ENVIRONMENT

The Council adopted the Directive on waste, in the official languages of the Communities.

Under the provisions of this Directive the Member States take appropriate measures to promote the prevention, recycling and processing of waste, the use of waste for obtaining raw materials and possibly energy, and any other means whereby waste may be re-used. The Directive lays down for the whole Community uniform technical conditions under which these objectives are to be attained without endangering human health and the environment.

The competent authorities are required to draw up, as soon as possible, plans concerning:

- kinds and quantities of waste to be disposed of,
- general technical requirements
- appropriate disposal sites,
- ~~any~~ special provisions for particular kinds of waste.

This Directive forms a general framework for specific schemes carried out in the Community for the disposal and recycling of waste. The first Directive on this matter, which has already been adopted, concerns used oils.

16.VII.75

The Council also adopted, in the official languages of the Community, the Resolution on the adaptation of Directives and other Community rules on the protection and improvement of the environment in the light of technical progress.

This Resolution adopts a procedure by Committees which are to consist of representatives of the Member States to be chaired by a Commission representative as the solution in principle for adapting certain provisions laid down by Community rules to this end.



PRIORITE P - 1

Note BIO (75) 229 aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du Groupe et aux Directeurs généraux D.G. I et X

CONSEIL AFFAIRES GÉNÉRALES

Le programme des travaux du Conseil affaires générales des 15/16 juillet s'établit comme suit :

mardi 15 juillet à 15 h, signature de l'accord entre la Communauté et le Mexique par le Président Ortolani et M. Emilio O. Rabasa, ministre mexicain des affaires étrangères. Une note P contenant une fiche analytique de l'accord vous parviendra par exprès.

15 h 130, réunion préliminaire

A partir de 16 h 30 :

- 1) approbation de l'ordre du jour provisoire
- 2) approbation de la liste des points "A"
- 3) Résolutions adoptées par l'Assemblée lors de sa session tenue à Strasbourg du 16 au 20 juin 1975.
- 4) Nouvelles propositions relatives à la révision du programme pluriannuel de recherches et d'enseignement du CCR et à de nouvelles activités pour l'Etablissement de Petten. (voir BIO (75) 202 suite 2 et fin)
- 5) Programme d'actions de recherche et de développement dans le domaine de l'énergie (voir BIO (75) 202 - suite 2 et fin).

Pour ces deux points, il y a notamment encore des réserves du côté allemand et la Commission espère que celles-ci pourront être levées. M. Brunner est relativement optimiste.

6. - Approche globale Méditerranée

Le Conseil, une fois de plus, doit faire le point de l'"état des négociations".

- a) En ce qui concerne les pays du Maghreb, rappelons que les dernières réunions de négociations remontent à mars-avril 1975. Elle n'avaient pu aboutir à cette date, en raison de divergences assez sensibles entre les positions en présence, en particulier - mais non exclusivement - en ce qui concerne le volet agricole des futurs accords. En outre, s'agissant de ce même volet agricole, les concessions offertes par la Communauté étaient subordonnées à un accord entre les Neuf sur les demandes de compensation formulées par l'Italie. Ce préalable a pu être réglé lors du Conseil agricole du 24 juin dernier (voir BIO 200 suite 4). Depuis lors, les contacts officieux ont repris avec les délégations des pays du Maghreb, dans la perspective d'une reprise de la négociation et si possible d'une conclusion avant l'été. Ces contacts se poursuivent.

./.

ATTENTION DIS : Il semble bien que certains problèmes soient difficiles à surmonter, la marge de négociations de la Commission étant très faible, face aux demandes des Maghrébiens. En fait, une assez grande incertitude règne quant à la suite de cette affaire - FIN DIS.

b) Pays du Machrack : La discussion du projet de mandat de négociations avec ces pays aura lieu, sans doute lors du Conseil affaires étrangères du 22 juillet.

Initialement, il avait également été prévu que le Conseil parlerait du Portugal. Ce point a été retiré de l'ordre du jour et devrait faire l'objet de discussions lors du Conseil européen.

Le Conseil affaires générales se poursuivra mercredi matin, 16 juillet à 9 h 30, par la préparation de la réunion des Chefs de gouvernement. A cet égard, l'ordre du jour définitif n'est pas encore établi. Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure des informations que nous recevrons.

Amitiés

M. SANTARELLI

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned below the typed name 'M. SANTARELLI'.

Bruxelles, le 15 juillet 1975
MV/ub

PRIORITE P 1

Remis au télex à 17 h 15

Note BIO (75) 229 (suite 1) aux Bureaux nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux des DG I et X

CONSEIL AFFAIRES GENERALES

Signature de l'accord CEE/Mexique

L'accord entre la Communauté et les Etats Unis de Mexique a été signé par les Présidents Rumer et Ortolí pour la Communauté et par M. Rabasa, Ministre des Affaires étrangères, pour le Mexique.

Le Président Rumer a souligné l'importance que la Communauté attache à la coopération avec le continent latino-américain au niveau tant multilatéral que bilatéral. L'accord avec le Mexique met fin au caractère sporadique des relations bilatérales entre la Communauté et le Mexique. D'autre part l'accord ouvre la voie à une coopération économique et commerciale entre les deux parties.

De son côté le Président Ortolí a souligné le caractère dynamique de la coopération instaurée par cet accord.

Dans sa réponse M. Rabasa, après une référence positive à la Convention de Lomé, a estimé que l'accord devait permettre au Mexique de réaliser l'objectif fondamental de sa politique économique, à savoir la diversification et l'expansion de ses exportations, en outre l'accord constitue un pas vers une coopération économique entre les deux parties, puisqu'il constitue le moyen idéal d'encourager les investissements communs au Mexique et le transfert de technologie au Mexique par les pays européens. En conclusion, il a souligné que le Mexique considère cet accord comme le premier exemple de la mise en oeuvre pratique de la Charte des droits et devoirs économique des Etats.

A SUIVRE

Amitiés,

B. OLIVI



Bruxelles , le 16 juillet 1975...

LK/kg

PRIORITE P 1

Remis au téles à 10 h.50

Note BIO (75) 229 (suite 2) aux Bureaux nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux des DG I et X

CONSEIL AFFAIRES GENERALES DU 15.7.1975

Après la séance préliminaire en restreinte, la séance plénière a commencé vers 17h.30.

1. Révision du programme pluriannuel du CCR et nouveau programme pour l'établissement de Petten

Voir BIO(75) 202 (suite 2 et fin).

Le Conseil a adopté sans difficultés un compromis proposé par la Commission qui comprend :

- 5,2 MUC nouveau programme pour Petten,
- 0,9 MUC préparation du programme futur (1977-1980),
- Révision de certains points. Coût néant.
- Adaptation du programme courant à l'inflation : la Commission inscrira au budget 1976 les moyens nécessaires pour assurer le fonctionnement du CCR. Un montant n'est pas mentionné, mais il s'agit en pratique de 39,3 MUC (36,3 + 3,0, les derniers sont une partie de la réserve générale de 5 MUC, proposée par la Commission au début).

Il n'y aura pas de budget supplémentaire pour 1975. Tout sera inscrit au budget 1976. La Commission soumettra au Conseil en octobre les orientations générales pour le programme suivant, puis, début 1976, le futur programme en détail.

2. Programme de recherche dans le domaine de l'énergie

Voir BIO(75) 202 (suite 2 et fin).

Un compromis proposé par la Commission a également été adopté sans difficultés. Selon ce compromis, le programme quadriennal est adopté pour le total (59 MUC), mais après une première tranche de 18 mois (fin 1976), à laquelle 12 de ces 59 MUC seront attribués, il y aura une révision du programme. Tant que la décision de révision n'aura pas été prise, le programme continue tel quel.

L'atmosphère était très détendue, par comparaison au Conseil Recherche du 26.6.75, la délégation allemande ayant levé toutes ses réserves. Le ministre Genscher a tenu à souligner l'action de M. Brunner pour arriver à ce résultat, que la Commission pour sa part estime très satisfaisant.

Méditerranée

Le Conseil a terminé ses travaux vers 20h. par un rapide inventaire de l'état du dossier "Méditerranée". Aucun débat n'a été engagé quant au fonds. Le Conseil a pris acte :

- de l'intention de la Commission de faire rapport le 22 juillet sur l'état et les perspectives des négociations avec les pays du Maghreb,
- de la nécessité de se prononcer à la même date sur les éléments essentiels du mandat de négociation avec les pays du Machrack, ainsi que d'examiner les difficultés qui pourraient encore s'opposer à la reprise des négociations avec l'Espagne et Malte.

Amitiés

P. CERF



Bruxelles, le 16 juillet 1975

PC/db

PRIORITE P 1

Remis au télex à 13h20

Note BIO (75) 229 (suite 3) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux des DG I et X

CONSEIL AFFAIRES GÉNÉRALES

Le Conseil a poursuivi ce matin à partir de 9h30 ses travaux. Ceux-ci étaient consacrés à la préparation du Conseil européen. Il n'y aura pas d'ordre du jour précis mais un certain nombre de thèmes autour desquels s'agenceront les discussions du Conseil européen :

- les perspectives pour la Communauté après le référendum ;

- la situation économique et monétaire.

A cet égard la Commission vient de soumettre un document de synthèse faisant un point des problèmes de politique économique dans la Communauté au milieu de 1975.

Ce document de synthèse devrait servir de base pour les discussions du Conseil européen.

- problèmes énergétiques dans la perspective de la reprise du dialogue consommateurs/producteurs, ce problème devra être traité non sur le plan procédural mais celui de leur substance même.

- problèmes de matières premières.

Le Conseil a ensuite poursuivi ses travaux en restreinte sur les problèmes de coopération politique. (A suivre).

no part 4
in telex form

Amitiés,

B. Solving

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

GRUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles, le 18 juillet 1975
MV/mon

Remis au télex à : 17h15

PRIORITE - P 1

Note BIO (75) 238 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux DG I et X

Objet : Conseil affaires générales du 22 juillet

A cause du Conseil européen, ce n'est qu'aujourd'hui que le Coreper commence la préparation du Conseil de mardi prochain. L'ordre du jour commenté qui suit est donc provisoire et sujet à caution :

1. Suite à donner au Conseil européen des 16/17 juillet 1975
2. Approche globale méditerranéenne
 - Etat des négociations avec le Maghreb : M. Cheysson fera état des contacts officieux entre la Commission et les missions des trois pays du Maghreb depuis le Conseil du 25 juin. DIS Il semble que ces contacts n'ont pas permis de dégager un compromis acceptable à toutes les parties, ce qui exclut pratiquement la possibilité d'une reprise des négociations avant les vacances d'été. fin DIS.
 - Malte : Le Conseil devrait normalement approuver les directives de négociation complémentaires proposées par la Commission le 16 juin dernier (voir BIO (75) 194). Le point principal concerne l'augmentation de l'offre communautaire au titre de la coopération financière (actuellement de 21 MUC au lieu de 30 MUC primitivement proposés par la Commission), mais il n'est pas certain que le Conseil se prononce sur une telle augmentation dans l'absence de progrès parallèle avec d'autres pays couverts par l'approche globale.
3. Développement de l'approche globale (pays du Machrak) : Normalement le Conseil devrait définir au moins les grandes lignes des directives de négociation à donner à la Commission pour Egypte, Jordanie, Syrie et Liban, des progrès dans ce secteur compensant en quelque sorte les retards enregistrés avec les pays du Maghreb.
4. Préparation de la réunion de la Commission mixte CEE-Yougoslavie (qui aura lieu à Bruxelles le 24 juin au niveau ministériel) : La Communauté doit répondre à la demande formulée par la délégation yougoslave lors de la dernière réunion de la Commission mixte en février d'étendre la coopération à de nouveaux domaines, conformément à l'article 7 de l'accord (voir IP(75)22). DIS Il est d'ores et déjà acquis que la Commission mixte sera autorisée à créer des sous-groupes pour examiner les projets de coopération que les yougoslaves pourraient soumettre dans les secteurs industriel, agricole, technologiques, marchés des pays tiers, mais pas encore pour le secteur de la main d'oeuvre, où il existe une réserve allemande. En ce qui concerne la coopération financière, la Commission sera autorisée à faire état des propositions qu'elle a envoyées au Conseil, étant entendu que le Conseil ne se prononcera à leur sujet que plus tard (voir BIO(75)222). fin DIS. A noter que le chef de la délégation yougoslave, M. J. Smolé, membre du Conseil exécutif fédéral, sera reçu par le Président Ortoli.
5. (Eventuellement) Préparation du Conseil d'association CEE-Grèce le 28 juillet à Athènes : Je vous rappelle que la Commission vient d'envoyer une communication au Conseil sur l'harmonisation des politiques agricoles.

(voir BIO(75)222). Elle n'adoptera sa communication sur le nouveau protocole financier que le 23 juillet, donc après le Conseil.

6. (Eventuellement) Préparation de la 7ème session spéciale de l'Assemblée Générale de l'ONU (procédure).

En plus de la réunion du Conseil deux signatures sont prévues :

12h30 - Signature de l'accord de coopération commerciale avec le Sri Lanka (une note - P est en préparation).

15h00 - Signature du traité sur les pouvoirs budgétaires du Parlement Européen et la création d'une Cour des Comptes européenne (le Danemark ne signera pas, les consultations internes n'ayant pas été terminées).

Enfin, deux inconnus :

est toujours

- Le Portugal : La réunion ministérielle/prévue pour le 22 juillet en marge du Conseil, mais on ne sait pas encore si le gouvernement portugais sera en mesure (ou désireux ...) de rencontrer les ministres des Neuf mardi prochain. Pour la déclaration du Conseil européen, se rapporter à la note BIO(75)233 - suite 2. DIS Les Neuf ne se sont pas encore mis d'accord sur le montant ni sur les modalités de l'offre d'aide financière immédiate à faire par la Communauté et ses Etats membres, les aspects politiques de cette aide ayant manifestement pris le pas sur les aspects financiers. fin DIS.
- Espagne : Le Conseil du 25 juin avait exprimé l'espoir que les négociations avec ce pays, dans le cadre de l'approche globale, puissent reprendre rapidement. Les travaux internes en vue de la mise au point des orientations pour la reprise des négociations sur la base de la formule du compromis élaboré par la Commission avec la mission espagnole, n'ont pas encore abouti en raison des difficultés de présentation et de formulation plutôt que de principe. Ce point n'est pas inscrit à l'ordre du jour du Conseil, mais pourrait être soulevé par la Commission ou l'une des délégations.

* * *

Relations avec la Chine

En ce qui concerne les informations publiées par une agence de presse sur des "entretiens préliminaires" entre des fonctionnaires de la Commission et de l'ambassade chinoise à Bruxelles, en vue de la négociation d'un accord commercial, je précise que des contacts réguliers ont effectivement eu lieu ces derniers temps mais qu'ils ont revêtu un caractère informatif (nature de la clause de la nation la plus favorisée, de la clause de sauvegarde, etc.). Il n'est pas question à ce stade de conversations exploratoires en vue d'un accord, ni du côté chinois ni du côté communautaire.

Amitiés

B. Olivi

